

RAPPORT D'EXPERTISE

- Art 78 de la **LOI n° 2009-323 du 25 mars 2009** de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion modifie l'article 3 de la **LOI n°89-462 du 6 juillet 1989** tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la **LOI n° 86-1290 du 23 décembre 1986**.

ATTESTATION DE SURFACE HABITABLE

- la surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres
Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés ..., locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

APPARTEMENT

**Rez de chaussée - porte
gauche
Lot n°2**

25, rue des Francs Bourgeois

Soisy sur Seine (91)

MILOT Sylvain

Géomètre Expert Foncier DPLG

63, Quai Maurice Riquiez

91100 CORBEIL ESSONNES

Tél. : 01.60.75.22.91 - Fax : 01.60.75.23.26

- Croquis des locaux :

1

- Nombre de pages du rapport :

3

EXPOSE

❖ A la demande de Me VINCENT (Huissier de Justice à Corbeil Essonnes),

❖ A la mission de déterminer la **surface habitable** d'un appartement sis : **25, rue des Francs Bourgeois à Soisy sur Seine (91)**, comprenant :

* Selon l'état des lieux : **Rez de chaussée - porte gauche - Lot n°2:**
Séjour, cuisine et salle de bains avec W.C

❖ Je soussigné MILOT Sylvain, Géomètre Expert Foncier DPLG, 63, quai Maurice Riquiez
91100 CORBEIL ESSONNES, *contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle*
Diagnostics Amiante, Plomb, Etat parasitaire, Loi Carrez (contrat M.M.A. n° 3.778.950)

❖ **Certifie avoir mesuré les locaux** en date du **21 décembre 2017** :

❖ **Et procédé à la rédaction du présent rapport** en date du **26 décembre 2017**.

CONCLUSIONS

**La surface habitable du bien ci-dessus désigné est de :
VINGT HUIT mètres carrés DIX
(28.1m²).**

Autres éléments constitutifs des biens non pris en compte au titre de la superficie habitable : Néant

Fait à Corbeil-Essonnes, le 26 décembre 2017

Le Géomètre-Expert soussigné,

MILOT Sylvain





GÉOMÈTRE-EXPERT

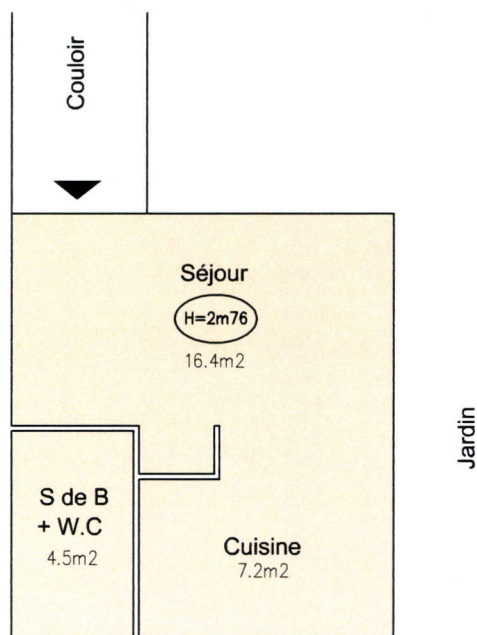
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Département de l'Essonne
Commune de Soisy sur Seine
25, rue des Francs Bourgeois

SURFACE HABITABLE

(selon le 2e et 3e alinéas de l'article R.111-2 du code de la construction et de l'habitation)

Appartement - Rez de chaussée porte gauche - Lot n°2



 Surface habitable = 28.1 m²

Échelle : 1/100e

26 décembre 2017 Dossier : S743

Établi par : MILOT - DELAPLACE

Cabinet de Géomètres-Experts Fonciers D.P.L.G.

25, rue de Paris 77220 TOURNAN EN BRIE Tél : 01.64 07 00 76 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

40, avenue du Général de Gaulle 77330 OZOIR LA FERRIERE Tél : 01.64 40 19 26 Fax : 01.64 07 21 28 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr

63, quai Maurice Riquiez 91100 CORBEIL ESSONNES Tél : 01.60.75.22.91 Fax : 01.60.75.23.26 E-Mail: milot-delaplace@orange.fr